

Image not found or type unknown



une question sur l'adoption

Par **pimpette**, le **06/06/2009** à **01:54**

Bonjour, j'ai bénéficié d'une adoption plénière en 1962. La signature de ma mère et le consentement de ma mère pour mon adoption ont été uniquement reçus par une assistance sociale. Est-ce légal ??? Je n'ai trouvé dans mon dossier de l'ASE aucun acte authentique ou documentation légale